

**Commission interparlementaire de contrôle du
Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB)
pour l'année 2016**

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s

> Délégation fribourgeoise

Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Castella,
Elian Collaud, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez,
Andréa Wassmer et Michel Zadory

> Délégation vaudoise

Philippe Cornamusaz, Josée Martin,
Jacques Perrin, Aliette Rey-Marion (présidente de la délégation vaudoise),
Daniel Ruch, Daniel Troillet et Claude Schwab,

> sous la présidence du député Elian Collaud,

> transmet aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport d'activité 2016.

1. Mission légale

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels. A cet effet elle a tenu deux séances durant l'année 2016, en présence, d'une part, du conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg et président du Conseil du GYB pour les années 2016 et 2017, d'autre part, du directeur du Gymnase, M. Thierry Maire. L'un et l'autre ont répondu à satisfaction aux questions et demandes d'informations complémentaires. La Commission les en remercie.

M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud, a assisté aux deux séances. M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, a pris part à la séance de printemps. Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume le secrétariat permanent de la Commission plénière.

2. Comptes 2015

Les comptes 2015 ont globalement bouclé mieux que prévu, avec des charges inférieures de 0,9 % (147 674 frs) aux prévisions. Cependant, pour la première fois depuis l'ouverture du GYB en 2005, le fonds de réserve a été sollicité. La Convention intercantonale prévoit en effet, à son article 68 al. 3, qu'au cas où les charges d'exploitation d'un groupe de comptes

excèdent le budget, la part non couverte est prélevée sur le fonds de réserve. Le budget du GYB comprend deux groupes de comptes : les « Frais de personnel » et les charges liées aux « Biens et services ». Le budget 2015 du groupe de comptes « Frais de personnel » s'est avéré insuffisant, enregistrant un dépassement de 55 266 frs. Ce montant a donc été prélevé sur le fonds de réserve. En fin d'exercice, ce prélèvement a toutefois pu être compensé par un versement de 65 685 frs à ce même fonds, grâce à un résultat meilleur que prévu au groupe de comptes « Biens et services ». Cette opération s'est faite conformément à l'article 69 de la Convention.

La solution du fonds de réserve évite le recours aux crédits supplémentaires. Le GYB est le seul gymnase jouissant d'une telle autonomie, due à son statut particulier. Au 31 décembre 2015, le fonds de réserve était doté d'un montant de 750 003 frs.

L'excédent des charges de personnel aux comptes 2015 est directement lié à l'augmentation des effectifs à la rentrée d'août 2015, plus marquée qu'estimée lors de l'élaboration du budget.

A noter en outre que les charges d'entretien, en particulier du mobilier et de l'équipement informatique, ont également dépassé le montant budgété en raison de dégradations plus rapides que prévu. Ces dépassements ont été compensés à l'intérieur du même groupe de comptes.

3. Budget 2017

L'effectif des élèves, à nouveau à la hausse selon prévisions – le budget est calculé avec un effectif de 1200 élèves à la rentrée d'août 2017 -, induit une augmentation des charges du personnel. De plus, la levée des mesures d'économies sur les salaires, imposées par le canton de Fribourg, et l'augmentation des contributions employeur à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, à laquelle la majorité du personnel du GYB est affiliée, alourdissent encore ces charges. La croissance des charges nettes du budget 2017, à hauteur de 4,6 % à 16 487 600 frs, reflète ces deux facteurs de hausse.

Les charges des autres rubriques ont été compressées au maximum ; certaines dépenses du budget non-enseignement ont été gelées. Les charges du groupe « Biens et services » correspondent à leur valeur de 2012. Les économies ainsi réalisées représentent une baisse de 6 % par rapport au budget précédent.

La CIP-GYB a avalisé le budget 2017 lors de sa séance du 5 octobre 2016.

4. Effectifs stables en 2016

Si les projections fixaient l'effectif des élèves du GYB à 1140 à la rentrée 2016-2017, celui-ci s'est finalement avéré stable par rapport à l'année précédente, avec 1128 élèves. Cette situation a permis de dégager une certaine marge de manœuvre budgétaire en 2016.

Il n'en demeure pas moins que depuis plusieurs années, les élèves du GYB sont à l'étroit dans des locaux prévus pour 850 personnes. La direction a pris des mesures permettant d'absorber au mieux les effectifs supplémentaires : ajout d'une période à la grille horaire et pause de midi raccourcie, qui reste acceptable. Les classes n'ont par ailleurs jamais eu de salles attribuées, ce qui favorise une certaine souplesse. Les conditions se péjoreront probablement en cas de hausse sensible des effectifs.

Les élèves fribourgeois restent majoritaires avec une proportion de 51,65 % en 2016-2017, en légère baisse d'un peu plus de 1 point. La balance filles / garçons (63,51 % / 36,49 %) est rigoureusement identique à celle de l'année précédente. L'effectif de l'Ecole de maturité se tasse, alors que celui de l'Ecole de culture générale progresse, avec une nette préférence pour le domaine de la santé.

Travaux de maturité : distinction

Le GYB s'est à nouveau distingué lors de la remise des prix récompensant les meilleurs travaux de maturité. L'un des trois prix attribués au plan suisse a en effet été décerné à un travail sur la revitalisation d'un tronçon de la Broye, entre Henniez et Lucens.

5. Extension du site : le projet avance

Selon le président du Conseil du Gymnase, le projet avance. Le rapport de faisabilité (programme des locaux) devrait avoir été déposé fin 2016. En raison de l'emplacement du site, les travaux se déroulent selon la procédure vaudoise, différente de la procédure fribourgeoise. Il n'est par conséquent pas toujours simple de trouver des solutions respectant la réglementation des deux cantons.

Pour rappel, le nouveau bâtiment devrait être en fonction pour la rentrée 2020-2021.

En conclusion, la CIP-GYB souligne la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement. Elle recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2016.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye

Michel Zadory
Vice-président de la Commission
interparlementaire de contrôle du
Gymnase intercantonal de la Broye

Marie-Claude Clerc
Secrétaire